

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Mardi 3 décembre 2019 à 13h30 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 12 novembre 2019
 2. Présentation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de Bièvre Liers Valloire
 3. Point sur le contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne
 4. Point sur la modification de la composition de la CLE
 5. Préparation de la prochaine réunion de la CLE
 6. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 12 novembre 2019 est approuvé.
 - Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, intégrant les différentes demandes, sera soumis à la validation de la CLE.
 - La modification du calendrier d'élaboration du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne est validée.
 - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.
 - Le nouveau logo de la CLE est validé sous réserve de la prise en compte des modifications demandées.
-

1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 12 novembre 2019

Philippe MIGNOT rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 12 novembre 2019 et indique qu'aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu, qu'il soumet au vote.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site internet du SAGE : <http://sageblv.weebly.com/>.

2 Présentation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) de Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le contenu du Plan de Gestion de la Ressource en Eau et notamment les différentes fiches actions (cf. diaporama).

Les principales discussions ont porté sur les points suivants :

- Action 1.1 : Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable

Philippe MIGNOT rappelle que le SIGEARPE, le Syndicat des Eaux de Beaurepaire et le Syndicat Mixte des Eaux Dolon Varèze fusionneront au 1^{er} janvier 2020.

Christian DREVET demande si les actions inscrites sont des engagements fermes.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que les maîtres d'ouvrage ont été rencontrés ou contactés et qu'ils nous ont transmis les actions qu'ils souhaitaient mettre en place.

Bruno DRUEL demande de quelle manière les besoins futurs des collectivités compétentes en eau potable ont été calculés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que les besoins futurs ont été estimés à partir des objectifs des rendements et des augmentations de populations prévisibles. Ils sont en général issus des schémas directeurs d'eau potable des collectivités.

Bruno DRUEL constate que l'augmentation de la population devrait donc être compensée par l'amélioration du rendement des réseaux.

- Action 1.2 : Favoriser les pratiques permettant de réaliser des économies d'eau potable

Anne PRESSUROT propose d'intégrer les systèmes économes en eau dans cette fiche action.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que les dispositifs hydro-économes sont intégrés dans la fiche action 1.5.

- Action 1.3 : Mettre en place des actions de sensibilisation aux économies d'eau

Bruno DRUEL explique que lorsque les eaux de toitures sont récupérées pour être réutilisées, les services de l'Etat demandent qu'une partie des eaux puissent être infiltrées.

Jean-Paul BERNARD ajoute que si de nombreux habitants réutilisaient leurs eaux de toiture, cela pourrait entraîner une diminution des recettes pour les structures compétentes en assainissement alors que les rejets d'eaux usées vers les stations d'épuration ne diminueraient pas.

- Action 2.1 : Renforcer le pilotage de l'irrigation

Anne PRESSUROT souhaiterait que soit précisé dans cette fiche action le pourcentage d'économie d'eau lié au pilotage de l'irrigation.

Franck DOUCET explique que les stations de pilotage, répartis sur les territoires, sont utilisées pour faire du conseil auprès des irrigants. Il ajoute qu'il est difficile d'estimer les économies d'eau car la consommation est très variable selon le climat de chaque année mais que des ordres de grandeur pourraient être précisés.

➤ **Un ordre de grandeur des économies d'eau liées au pilotage de l'irrigation sera indiqué dans la fiche action.**

- Action 2.3 : Développer l'utilisation de matériel d'irrigation plus économe en eau

Anne PRESSUROT demande que les économies d'eau envisageables soient précisées.

Franck DOUCET explique que le Programme de Développement Rural (PDR), qui permettait d'obtenir des financements pour du matériel hydro-économe, se terminant en 2020, il n'est pas possible d'estimer le nombre de projets d'investissements qui pourront être engagés.

➤ Il sera ajouté, dans cette fiche action, des éléments sur les projets d'investissements réalisés ces dernières années.

- Action 3.1 : Mettre en place des compteurs sur les forages des pisciculteurs

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que certains pisciculteurs doivent encore lui confirmer leur nombre de pompes et de compteurs.

Anne PRESSUROT indique que, si besoin, les pisciculteurs peuvent solliciter le service hydrométrie de l'Agence de l'Eau, pour la mise en place de compteurs.

Roman MURGAT rappelle qu'il souhaite que les volumes prélevés déclarés par les pisciculteurs soient contrôlés par un organisme extérieur.

- Action 3.2 : Améliorer le recyclage des eaux des piscicultures

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que la pisciculture Font-Rome ne lui a pas encore communiqué les éléments à inscrire dans cette fiche action mais qu'elle devrait le faire prochainement.

Bruno DRUEL demande si les projets des piscicultures permettront de recycler la totalité des eaux utilisées.

Roman MURGAT répond que ce n'est pas possible car cela donne un mauvais goût aux poissons et qu'il est donc nécessaire de garder une partie de la pisciculture en circuit ouvert.

- Action 5.2 : Etudier la faisabilité de la réutilisation de l'eau des piscicultures pour l'irrigation agricole

Roman MURGAT demande, dans le cas d'une réutilisation de l'eau d'une pisciculture pour l'irrigation agricole, de quelle manière sont comptabilisés, vis-à-vis des volumes disponibles, les eaux prélevés par les agriculteurs.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que dans l'étude de détermination des volumes maximums prélevable, le bureau d'étude avait insisté sur l'importance de ne pas s'intéresser seulement aux prélèvements en précisant qu'il était indispensable de regarder également les restitutions au milieu. Il faudra donc bien veiller à ce que le projet soit cohérent avec le SAGE.

Anne PRESSUROT indique que les projets de substitution ne doivent pas se faire au détriment des eaux superficielles et ne doivent donc pas entraîner un sous-passement des débits d'objectif d'étiage. Elle ajoute qu'il est nécessaire de réaliser des projets permettant des économies d'eau avant d'engager des projets de substitution.

- Proposition de calendrier

Philippe MIGNOT explique qu'il est proposé de valider le PGRE de Bièvre Liers Valloire le 19 décembre 2019 car c'est dans la continuité du SAGE qui vient d'être adopté et qu'il semble préférable que ce document soit validé par les acteurs qui ont participé au débat. Il ajoute que, de plus, cela permettra aux chargées de mission du SAGE de travailler à la mise en œuvre du PGRE pendant la période où la CLE sera obsolète.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que la validation du PGRE permettra également aux maîtres d'ouvrage d'avoir des financements plus importants de l'Agence de l'Eau sur certaines actions.

Anne PRESSUROT souligne la qualité du document et le travail réalisé ces dernières semaines pour prendre en compte les remarques des différents partenaires. Elle propose, comme indiqué par courriel, d'ajouter une fiche action relative à désimperméabilisation et d'étoffer les impacts des actions en termes quantitatif (pourcentages d'économies d'eau, nombre d'usagers concernés, indicateurs de suivi...).

➤ **Les remarques de l'Agence de l'Eau seront intégrées au document.**

Roman MURGAT demande des précisions sur le suivi de la mise en œuvre de ce PGRE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il est envisagé de réunir la commission quantité au minimum une fois par an pour présenter un bilan des volumes prélevés, de l'évolution des ressources en eau et des actions d'économies d'eau mises en œuvre. Suite à cette réunion, le bilan de mise en œuvre du PGRE sera présenté en réunion de la CLE.

Philippe MIGNOT soumet au vote le Plan de Gestion de la Ressource en eau, intégrant les différentes demandes, pour sa présentation à la prochaine réunion de la CLE.

➤ **Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau, intégrant les différentes demandes, est validé. Il sera soumis à la validation de la CLE.**

➤ **Le calendrier proposé est validé.**

3 Point sur le contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne

Nadia BOUISSOU rappelle les étapes d'élaboration du contrat et indique qu'il est nécessaire de repousser la date de validation du contrat au mois de février (cf. diaporama). Il ne pourra donc être présenté à la commission des aides de l'Agence de l'Eau qu'au mois de juin.

Anne PRESSUROT précise que certaines actions, réalisées avant la commission des aides du mois de juin, pourront être considérées comme faisant partie du contrat, ce qui permettra de ne pas perdre les bonifications envisagées.

Philippe MIGNOT soumet au vote la modification du calendrier d'élaboration du contrat.

➤ **La modification du calendrier d'élaboration du contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne est validé.**

4 Point sur la modification de la composition de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que suite à la disparition de 4 syndicats membres de la CLE liée à la prise de compétence eau potable et/ou assainissement par des communautés de communes, il sera nécessaire de revoir la composition de la CLE pour que le collège des élus représente au moins la moitié des membres de la CLE (cf. diaporama). Elle précise qu'il pourrait notamment être intégré un représentant pour chaque structure porteuse d'un SCoT.

Philippe MIGNOT ajoute que les SCoT devant être compatibles avec le SAGE, il paraît pertinent d'ajouter comme membre de la CLE les deux établissements porteurs de SCoT situés sur le périmètre du SAGE.

Franck DOUCET propose également d'ajouter un représentant pour le SIRRA car celui-ci a la compétence pour mettre en place de nombreuses actions préconisées dans le SAGE.

Philippe MIGNOT répond que cela pourrait être intéressant sur le principe mais que les membres du SIRRA étant essentiellement des représentants des communautés de communes, il est déjà difficile de trouver des membres du SIRRA qui ne représentent pas déjà leur communauté de communes à la CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'elle pourra présenter d'autres propositions lors de la prochaine réunion du Bureau de la CLE.

➤ **Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.**

5 Préparation de la prochaine réunion de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la proposition d'ordre du jour pour la prochaine réunion de la CLE (cf. diaporama) qui aura lieu le 19 décembre 2019, en indiquant que le point sur la composition de la CLE est à reporter.

➤ **L'ordre du jour de la réunion de la CLE est validé.**

6 Questions diverses

Nadia BOUISSOU explique que le SIRRA a créé en 2019 son identité visuelle et a proposé, en vue de l'adoption du SAGE, la création d'un nouveau logo pour la CLE. Elle présente les différentes pistes proposées.

➤ **La piste 2-A avec la représentation de la nappe en bleue est retenue mais il sera demandé de mieux faire apparaître la nappe de la Valloire.**

La séance est levée à 15h30.

Le Président de la CLE,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BERNARD Jean-Paul	Bièvre Isère Communauté
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
	GULLON Joël	SIRRA
	LAMBERT Marie-Thérèse	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	PATRAS Sandrine	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	DREVET Christian	FNE Isère
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
ETAT	DRUEL Bruno	DDT de la Drôme
	PRESSUROT Anne	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MURGAT Roman	Syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
	GRAVIER Annabel	SIRRA
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BECT Gérard	SIRRA
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
USAGERS	GUIZARD Laurent	UNICEM
ETAT	MARQUIS Hélène	DDT de l'Isère
	PORNON Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
USAGERS	NORMAND Claude	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
INVITES	CLEMENT Cécile	ARS 38